

Cela aurait signifié que nous aurions pu régler le cas d'une catégorie d'âges dont les besoins sont immédiats à l'heure actuelle, soit les personnes de 65 à 70 ans, sans avoir à attendre trop longtemps la mise en vigueur du régime. Cela aurait signifié également que nous aurions évité les conséquences décourageantes, à longue échéance, de l'accumulation de réserves importantes et de l'endettement du pays entier qu'entraîne leur placement.

Un régime de pension doit, en principe, fournir des pensions transférables à ceux qui ne peuvent en jouir actuellement. Étant donné qu'à ce régime de pension vient s'ajouter une source de capitaux, laissée il est vrai à l'usage des gouvernements provinciaux, j'estime qu'on outrepassa la portée que devrait avoir un régime de ce genre. Je suis sensible à la situation des gouvernements provinciaux, qui ont besoin d'argent à des fins d'expansion. Mais il ne faut pas confondre l'argent affecté à des fins d'expansion avec l'argent versé à une caisse de retraite. Je n'estime pas, cependant, que les besoins financiers de nos provinces et de nos municipalités s'accordent bien ensemble en matière de pensions. Je rappelle seulement à la Chambre que nous avons notre propre Banque du Canada et qu'il n'y a aucune raison pour qu'elle ne puisse pourvoir aux besoins des provinces et des municipalités pour ce qui est d'accroître leurs immobilisations.

Toutefois, le moment est mal choisi pour débattre le régime de pension. Nous nous bornerons à signaler que de nombreuses questions devront être étudiées lorsque la mesure proposée sera déferée au comité et que des pourparlers devront aussi avoir lieu entre les provinces. Il n'est pas non plus sans intérêt de noter que des avantages sont prévus pour les survivants. Je me préoccupe un peu de ce que la personne établie à son propre compte devra acquitter les cotisations de l'employeur, de même que celles de l'employé. En ce qui concerne les dernières observations du premier ministre, nous sommes heureux d'apprendre que tous nos organismes d'étudiants d'un bout à l'autre du pays pourront en profiter à titre égal. Somme toute, nous estimons que des progrès ont été accomplis, et nous envisageons avec plaisir la reprise de ce débat.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, il est évident qu'après avoir pris connaissance des nouveaux développements, à quelques minutes d'avis seulement, que nous ne pouvons en faire une étude approfondie. Cependant, à première vue, je n'hésite aucunement à dire que même si ce n'est pas

[M. Thompson.]

tout à fait satisfaisant, la situation l'est tout de même dans son ensemble.

Monsieur l'Orateur, notre groupe siège au Parlement fédéral depuis deux ans, et c'est la première fois que nous voyons un gouvernement, tant le gouvernement actuel que son prédécesseur, poser un geste concret susceptible de favoriser une meilleure entente entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, ou entre les deux grandes nations qui constituent notre pays.

Monsieur l'Orateur, je dois vous dire que depuis deux ans, vu l'absence de toute initiative de la part du gouvernement, nous commençons à être un peu découragés de ce qui pouvait se produire en cette enceinte. Cependant, le geste posé aujourd'hui va nous encourager à réclamer encore deux fois plus fort, puisque nous réalisons que lorsque nous réclamons ce que nous croyons être nos droits, il arrive que partiellement, du moins, nous soyons satisfaits. En conséquence, nous réclamerons encore deux fois plus fort afin d'en arriver, deux fois plus vite, à l'établissement final d'une véritable Confédération entre deux nations, au sein de laquelle les droits et les responsabilités de chacune seront reconnus.

Le programme de pension qui nous a été expliqué aujourd'hui en est un exemple concret, à mon avis. On s'est entendus sur les modalités; on s'est entendus sur le pourcentage à percevoir; on s'est entendus sur les sommes à verser aux pensionnés.

Mais rien n'empêche que, par la suite, chacun gardera sa «juridiction», chacun administrera et dirigera son propre régime de pension; la province de Québec continuera à l'administrer, alors que les neuf autres provinces, si elles le veulent, s'entendront pour laisser cette «juridiction» à Ottawa ou pourront se charger de l'administration de leur programme de pension si elles le désirent.

En d'autres termes, il y a une entente sur les modalités, mais chacun dirige sa propre destinée dans le domaine du régime de pension, comme cela nous a été annoncé aujourd'hui. C'est exactement ce que nous entendons par une véritable confédération de deux nations, où il y a un moyen de s'entendre, où chacun continue à orienter et à diriger sa destinée comme il l'entend.

Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à l'impôt, je dois dire que c'est un peu moins satisfaisant. Nous avons demandé 25 p. 100, nous avons reçu 24 p. 100; il manque 1 p. 100! J'admets que la plus grande partie du chemin a été faite; le très honorable premier ministre a certainement démontré qu'il est un habile diplomate en réussissant à s'entendre avec le premier ministre du Québec... avec 1 p. 100 de différence!